



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 12 février 2025 — N° 181

**Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy**

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Lemieux (Saint-Jean) fait une déclaration afin d'encourager l'achat local.

M. Kelley (Jacques-Cartier) fait une déclaration afin de dénoncer les coupures dans le réseau de la santé et leur impact dans l'Ouest-de-l'Île de Montréal.

M. St-Louis (Joliette) fait une déclaration afin de souligner la participation de Jolietains au Nallikari Snowfest.

M. Marissal (Rosemont) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Guillaume Girard.

Mme Blouin (Bonaventure) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Nancy Gough.

12 février 2025

Mme Caron (La Pinière) fait une déclaration afin de souligner le dynamisme de la communauté noire de la Rive-Sud de Montréal.

M. Boulet (Trois-Rivières) fait une déclaration afin de souligner les réalisations de l'industrie de la construction.

Mme Bogemans (Iberville) fait une déclaration afin de souligner le 45^e anniversaire de l'Association PAUSE.

Mme Dionne (Rivière-du-Loup–Témiscouata) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Isabelle Vaillancourt dans le cadre des Journées de la persévérance scolaire.

Mme Poulet (Laporte) fait une déclaration afin de souligner la tenue de la 60^e édition de l'échange sportif Saint-Lambert—Marblehead.

M. Jacques (Mégantic) fait une déclaration afin de souligner le 40^e anniversaire de l'organisme Virage Santé mentale.

À 9 h 53, M. Benjamin, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

12 février 2025

Les travaux reprennent à 10 h 06.

Moment de recueillement

Dépôts de documents

M. Dubé, ministre de la Santé, dépose :

Les Comptes de la santé et des services sociaux 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025.

(Dépôt n° 2226-20250212)

Dépôts de rapports de commissions

M. Provençal (Beauce-Nord), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de la santé et des services sociaux qui, les 6 et 11 février 2025, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 83, Loi favorisant l'exercice de la médecine au sein du réseau public de la santé et des services sociaux.

(Dépôt n° 2227-20250212)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de Mme la présidente, Mme Guilbault, ministre des Transports et de la Mobilité durable, retire certains propos non parlementaires.

12 février 2025

Motions sans préavis

M. Bérubé (Matane-Matapédia), conjointement avec Mme Garceau (Robert-Baldwin), M. Zanetti (Jean-Lesage) et Mme Nichols (Vaudreuil), présente une motion concernant le soutien à la culture; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Mme Fréchette, ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, présente une motion concernant Investissement Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Derraji, leader de l'opposition officielle, conjointement avec M. Grandmont (Taschereau), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) et Mme Nichols (Vaudreuil), propose :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte de la prolifération de la pratique « chauffeur inc. » dans l'industrie québécoise du camionnage et de ses conséquences sur la sécurité routière;

QU'elle rappelle que cette pratique, qui s'applique à des cas où un employeur prétend que ses chauffeurs ne sont pas ses employés, mais plutôt des travailleurs incorporés, est utilisée par ces employeurs pour tenter d'éviter de prélever diverses cotisations sur la masse salariale telles que le Régime des rentes, la CNESST et d'autres prélèvements comme ceux des assurances collectives;

QU'elle s'inquiète de l'impact de cette pratique sur la sécurité routière considérant que plusieurs de ces chauffeurs ne sont pas habitués à la conduite hivernale au Québec et peuvent se retrouver au cœur d'accidents de la route;

12 février 2025

QU'elle déclare que cette pratique constitue une concurrence déloyale envers nos entreprises qui respectent toutes les obligations et cotisations prévues par le corpus législatif et réglementaire québécois;

QU'enfin, elle demande au gouvernement caquiste d'analyser rapidement des modifications législatives afin de venir contrer la pratique « chauffeur inc. ».

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 382 en annexe)

Pour : **105** Contre : **0** Abstention : **0**

Mme Zaga Mendez (Verdun) présente une motion concernant l'achat local; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Lefebvre (Arthabaska), conjointement avec Mme Nichols (Vaudreuil) et M. Chassin (Saint-Jérôme), présente une motion concernant le développement des ressources naturelles du Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'aménagement du territoire, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 86, Loi visant à assurer la pérennité du territoire agricole et sa vitalité;

12 février 2025

- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 85, Loi modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau réglementaire et administratif;
- la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 69, Loi assurant la gouvernance responsable des ressources énergétiques et modifiant diverses dispositions législatives;
- la Commission des finances publiques, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 82, Loi concernant l'identité numérique nationale et modifiant d'autres dispositions;
- la Commission de la santé et des services sociaux, afin d'entendre les intéressés et de procéder à l'étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 213, Loi concernant certains immeubles situés dans la Municipalité de Dixville.

M. Benjamin, troisième vice-président, donne l'avis suivant :

- la Commission de la santé et des services sociaux se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse des pétitions concernant l'accès et la consolidation des soins de plaies de pression pour les personnes lésées médullaires.

AFFAIRES DU JOUR

À 11 h 04, à la demande de M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, et du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 20 du Règlement, M. Benjamin, troisième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

12 février 2025

Les travaux reprennent à 15 heures.

Mme D'Amours, deuxième vice-présidente, informe l'Assemblée qu'elle a reçu deux demandes de débat de fin de séance pour le jeudi 13 février 2025 :

- le premier, sur une question adressée par Mme Cadet (Bourassa-Sauvé) à Mme Champagne Jourdain, ministre de l'Emploi, portant sur le sujet suivant : « L'accès aux services publics d'emploi en Outaouais et en Abitibi »;
- le deuxième, sur une question adressée par M. Grandmont (Taschereau) à Mme Guilbault, ministre des Transports et de la Mobilité durable, portant sur le sujet suivant : « Le tracé potentiel du troisième lien ».

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) propose :

QUE l'Assemblée nationale rappelle que le Québec est le premier État en Amérique du Nord à avoir renoncé à l'exploitation et l'exploration des hydrocarbures;

QU'elle s'inquiète des récents appels dans l'espace public à relancer des projets de pipeline tels que GNL-Québec et Énergie-Est;

QU'enfin, elle demande au gouvernement du Québec de s'opposer au développement de tout projet de pipeline sur son territoire.

12 février 2025

Mme D'Amours, deuxième vice-présidente, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; 47 minutes 45 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 23 minutes 40 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 28 minutes 5 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 6 minutes sont allouées au troisième groupe d'opposition; et 1 minute 30 secondes sont allouées à chacun des députés indépendants. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

Au cours de son intervention, M. Lemay (Masson) propose :

QUE la motion du député d'Hochelaga-Maisonneuve soit amendée de la manière suivante :

Après le 1^{er} alinéa, insérer les suivants :

« QU'elle prenne acte qu'il n'y a présentement aucun projet de transport d'hydrocarbures à l'étude actuellement sur le territoire du Québec;

QU'elle rappelle que tout éventuel nouveau projet soumis au gouvernement du Québec devra être analysé à son mérite, respecter les règles environnementales en vigueur et obtenir l'acceptabilité sociale. ».

Supprimer le deuxième et le troisième alinéa.

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale rappelle que le Québec est le premier État en Amérique du Nord à avoir renoncé à l'exploitation et l'exploration des hydrocarbures;

12 février 2025

QU'elle prenne acte qu'il n'y a présentement aucun projet de transport d'hydrocarbures à l'étude actuellement sur le territoire du Québec;

QU'elle rappelle que tout éventuel nouveau projet soumis au gouvernement du Québec devra être analysé à son mérite, respecter les règles environnementales en vigueur et obtenir l'acceptabilité sociale.

Le débat se poursuit sur la motion principale de M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) et sur la motion d'amendement de M. Lemay (Masson), sous réserve de la permission de son auteur.

Conformément à l'article 98.1 du Règlement, M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) refuse la proposition d'amendement de M. Lemay (Masson).

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

À la demande de M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, le vote sur la motion proposée par M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 13 février 2025, à 9 h 40.

La motion est adoptée.

À 16 h 59, Mme D'Amours, deuxième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 13 février 2025, à 9 h 40.

12 février 2025

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le mercredi 12 février 2025, à 15 h 30, au cabinet de la lieutenant-gouverneure, en présence de Mme Aubé, conseillère à la Direction de la séance et de la procédure parlementaire et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable Manon Jeannotte, lieutenant-gouverneure du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

- n° 88 Loi modifiant la Loi concernant le régime de négociation des conventions collectives et de règlement des différends dans le secteur municipal

La Présidente

NATHALIE ROY

12 février 2025

ANNEXE

Votes électroniques

Sur la motion de M. Derraji, leader de l'opposition officielle, conjointement avec
M. Grandmont (Taschereau), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) et
Mme Nichols (Vaudreuil) :

(Vote n° 382)

POUR - 105

Abou-Khalil (CAQ)	Charette (CAQ)	Hébert (CAQ)	Nichols (IND)
Allaire (CAQ)	Chassin (IND)	Jacques (CAQ)	Paradis (PQ)
Arseneau (PQ)	Ciccone (PLQ)	Jeannotte (CAQ)	Picard (CAQ)
Asselin (CAQ)	Cliche-Rivard (QS)	Jolin-Barrette (CAQ)	Poulet (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	Derraji (PLQ)	Julien (CAQ)	Poulin (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Déry (CAQ)	Kelley (PLQ)	Prass (PLQ)
(Prévost)	Dionne (CAQ)	Labrie (QS)	Proulx (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Lachance (CAQ)	Provençal (CAQ)
(Orford)	Drainville (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Reid (CAQ)
Bernard (CAQ)	Dubé (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Rivest (CAQ)
Bérubé (PQ)	Dufour (CAQ)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Roberge (CAQ)
Biron (CAQ)	(Abitibi-Est)	Lamontagne (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Blais (CAQ)	Dufour (PLQ)	Lamothe (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	(Mille-Îles)	LeBel (CAQ)	Roy (CAQ)
Blouin (CAQ)	Duranceau (CAQ)	Lecours (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Émond (CAQ)	(Les Plaines)	Schmaltz (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Fortin (PLQ)	Leduc (QS)	Schneeberger (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Lefebvre (IND)	Setlakwe (PLQ)
Bouazzi (QS)	Gagnon (CAQ)	Lemay (CAQ)	Simard (CAQ)
Boulet (CAQ)	Garceau (PLQ)	Lemieux (CAQ)	Skeete (CAQ)
Bussière (CAQ)	Gendron (CAQ)	Lévesque (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Cadet (PLQ)	Girard (CAQ)	(Chapleau)	Tanguay (PLQ)
Caire (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Carmant (CAQ)	Girard (CAQ)	(Chauveau)	Thouin (CAQ)
Caron (CAQ)	(Groulx)	Mallette (CAQ)	Tremblay (CAQ)
(Portneuf)	Grandmont (QS)	Martel (CAQ)	(Dubuc)
Caron (PLQ)	Gronin (CAQ)	Massé (QS)	Zaga Mendez (QS)
(La Pinière)	Guilbault (CAQ)	McGraw (PLQ)	
Champagne Jourdain (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Montigny (CAQ)	
Charest (CAQ)	Haytayan (CAQ)	Morin (PLQ)	